



Séance ordinaire du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix décembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Djamel BOUTECHICHE, Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Lydie VALLIN à Bernard CZECH, Yves VALIN à Bernard MOREL, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE, Christophe LOURDAUX à Rudy CARLIER, Séverine LASNEAU à Marie-José FACQ, Laurent JOVENET à Franck VALEMBOIS, Jean-Pierre LESAGE à Freddy KACZMAREK

Absentes : Mathilde DESMONS, Arlette PLOUVIN

Monsieur Bernard MOREL a été désigné secrétaire de séance

20 - DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB NAUTIQUE (REMBOURSEMENT FRAIS CHAMPIONNAT DE FRANCE DANS LE CADRE DU REGLEMENT DES ASSOCIATIONS)

Monsieur LEMAITRE expose à l'assemblée que conformément à l'article III 4 du règlement d'attribution de subventions et aides aux associations Aubygeoise, le Club Nautique sollicite le remboursement des frais de participation aux Championnats de France d'hiver à la Courneuve le 25 et 26 janvier 2025 (1 923.05 €), aux Championnats de France FSGT d'été le 7 et 8 juin 2025 à Vichy (4 057.40 €) soit un total de 5 980,45 €, soit une subvention de 2 990,22 € sur la base de 50% des frais engagés.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative en date du 19 novembre et du bureau municipal 25 novembre 2025, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement d'une subvention de 2 990,22 € au Club Nautique Aubygeois
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention de 2 990,22 € au Club Nautique Aubygeois,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Secrétaire de Séance

Bernard MOREL



Pour copie conforme,

Le Maire

Bernard CZECH